



FONCTIONNEMENT DE L'APLE

- **QUI ?** Vous êtes parent et souhaitez participer activement à la vie scolaire et/ou être mieux informé de ce qu'il se passe dans l'établissement de vos enfants.
- **COMMENT ?** Remplir un bulletin d'adhésion et régler sa cotisation (une cotisation par famille, actuellement de 12 €).
- **QUAND ?** Au début de chaque nouvelle année, lors de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau (président(e), vice-président(e), secrétaire, trésorier....) est constitué. Les membres de l'exécutif sont alors élus et l'ancien bureau de l'année scolaire précédente est entièrement démissionnaire. Cette volonté est née du désir d'ouverture et de transparence au sein de l'association APLE.
- **POURQUOI ?** Afin que des parents soient élus parents délégués et représentent les familles dans les instances au sein des établissements scolaires. Les membres désirant devenir **parent délégué** portent leur candidature sur les listes des établissements scolaires fréquentés par un ou plusieurs de leurs enfants.

Un parent pourra être présent sur plusieurs listes et avoir divers rôles selon la scolarité de ses enfants (il peut être présent au collège et en primaire par exemple...), mais sera d'autant plus sollicité qu'il aura choisit de s'investir dans une ou des fonctions.

***“L'APLE tient à être présente dans toutes les voies qui lui sont ouvertes
au collège afin que nos collégiens vivent au mieux leur scolarité.
Notre association a le souci de coopérer avec
l'équipe dirigeante et éducative,
de s' informer, d'Agir Pour Les Enfants
et le bien-être des familles”***

STRUCTURE DE L'A.P.L.E.

Rôle et compétences des adhérents

➤ MEMBRE DU BUREAU

- Est un adhérent élu : président, vice-président, trésorier, coordinateur, secrétaire et leurs adjoints. Après cette élection d'autres adhérents peuvent se joindre aux travaux et réunions du bureau à titre consultatif.
- Participe à l'exécutif, compétences décisionnelles et fonctions consultatives. Coordination et médiation avec les têtes de liste. Démarches diverses, prise de rendez-vous (équipe éducative, équipe de direction, Inspection Académique, Mairie ...)

➤ TÊTE DE LISTE

- Est un adhérent qui se propose ou est sollicité par d'autres membres de l'APLE, il est en tête de nos listes, sur un établissement, lors des élections de chaque début d'année scolaire (une tête de liste par établissement).
- Personne de l'association ayant le rôle de référent auprès du chef d'établissement, coordonne et informe l'équipe constituée de délégués et adhérents parents d'élèves.

➤ PARENT DÉLÉGUÉ

- Est élu en début d'année lors des élections scolaires par tous les parents votant dans chaque établissement (depuis la rentrée 2004 les deux parents ont le droit de vote).
- Informe les familles sur la vie scolaire et parascolaire de leur enfant. Participe au conseil d'école (primaire) conseil d'administration (collège, lycée).

➤ ADHÉRENT

- Peut participer aux conseils de classe
- Est membre de l'association et participe aux réunions
- S'investit selon ses disponibilités et les événements dans les établissements scolaires.

APLE À LA MARE AUX CHAMPS

➤ PARENT ADHÉRENT

- Parent délégué sur les conseils de classe :

- Membre à part entière du conseil de classe, le parent délégué constitue le lien entre les professeurs, le chef d'établissement, les délégués élèves et la famille. Un délégué APLE par classe est présent chaque trimestre (un parent peut être délégué sur plusieurs conseils de classe).

- Il doit s'informer de l'ambiance de la classe, des réussites, mais aussi des difficultés que peuvent rencontrer les enfants et leurs parents, tant dans les apprentissages qu'au niveau relationnel. Aussi l'APLE distribue-t-elle aux élèves des questionnaires pour que chaque parent le remplisse avec son enfant, puis établit en retour un compte rendu distribué dans la classe concernée une semaine après la tenue du conseil.

- Parent siégeant sur les commissions :

- Parent délégué ou adhérent intéressé à participer au dialogue avec l'équipe éducative et les élèves, dans le but d'améliorer les conditions de vie et les apprentissages des collégiens (sécurité, environnement, restauration...) et pouvant avoir un rôle actif dans les réalisations des commissions.

➤ TÊTE DE LISTE

Madame Cécile BECHET officie à ce poste depuis cette année. Son rôle consiste à coordonner les actions et à dialoguer avec la direction en vue de préparer, d'aider et d'informer les parents délégués afin qu'ils accomplissent au mieux leurs missions.

➤ PARENT DÉLÉGUÉ

De nombreuses fonctions pour ces membres agissant toujours avec le soutien de la tête de liste lors :

- des Conseils d'Administration :

- Sur les 7 postes parents disponibles au Conseil d'Administration 5 sont occupés par des délégués APLE durant cette année (le nombre de sièges est proportionnel au nombre de collégiens. Les sièges sont ensuite répartis entre les associations de parents en fonction des résultats électoraux).

- Les parents siégeant participent à l'élaboration des règles d'organisation du collège, adoptent le budget ainsi que le projet d'établissement et le règlement intérieur. Ils peuvent soumettre toutes les suggestions liées à la vie scolaire et parascolaire (ex : restauration, sécurité) sous forme de question avec l'accord de la direction.

- des Conseils éducatif et de discipline :

- Consulte les dossiers des élèves concernés, recherche des solutions avec l'équipe éducative et dirigeante, participe aux délibérations et vote les sanctions (condition : être membre du Conseil d'Administration).